

SOIT PAR COURRIER POSTAL

- Retirez en mairie ou télécharger le formulaire à imprimer cerfa n° 12669*02.
- Joignez une copie des pièces mentionnées page précédente.
- Adressez le tout par courrier affranchi à l'adresse postale indiquée ci-dessous.



- La procédure est identique pour effectuer un changement d'adresse.

3. OÙ SUIS-JE INSCRIT.E ?

Vous pouvez vous renseigner sur votre commune d'inscription et le bureau dans lequel vous êtes inscrit pour voter sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

RENSEIGNEMENTS

➤ MAIRIE DE BREST
02 98 00 80 80

2, rue Frézier • CS 63834
29238 • Brest cedex 2



INSCRIPTION SUR
LES LISTES ÉLECTORALES

ENSKRIVADUR WAR ROLL
AR VOTERIEN



ÉLECTIONS
LE GUIDE

**DILEN-
NADEGOÛ**
AL LEVRIG

**POUR POUVOIR VOTER,
TOUT CITOYEN ET TOUTE CITOYENNE
FRANÇAIS.E DOIVENT ÊTRE INSCRIT.E.S
SUR LES LISTES ÉLECTORALES.**

1. QUAND VOUS INSCRIRE ?

À TOUT MOMENT DANS L'ANNÉE

Pour pouvoir voter, vous pouvez déposer votre demande d'inscription jusqu'au **6^e vendredi précédant le scrutin**. Vous recevrez alors votre nouvelle carte électorale.

NOUVELLEMENT OU BIENTÔT MAJEUR.E ?

➤ **Vérifiez** que votre inscription d'office sur la liste électorale de Brest est effective.

NOUVELLEMENT BRESTOIS.E ?

➤ **Demandez votre inscription** pour pouvoir participer aux scrutins à Brest

CHANGEMENT D'ADRESSE À BREST

➤ **Déclarez votre changement d'adresse** pour recevoir votre carte électorale à votre nouveau domicile et voter au plus près de chez vous.

2. COMMENT VOUS INSCRIRE ?

PIÈCES À FOURNIR

- **Une pièce d'identité, en cours de validité** ou dont la validité a expiré depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande.
- **Un justificatif de domicile à votre nom datant de moins de 3 mois** : facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, facture d'eau, bulletin de salaire, quittance de loyer non manuscrite.

SOIT EN LIGNE

➤ **Sur elections.brest.fr** / 24h/24, 7/7jours

SOIT EN MAIRIE

➤ **EN MAIRIE CENTRALE** / 2, rue Frézier



• **Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30**

Fermeture à 17h en juillet et août

Ouverture à 9h30 les 2^e et 4^e mardi du mois.

Le samedi de 9h à 12h

Fermeture le samedi en juillet août sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

➤ **DANS L'UNE DES 6 MAIRIES DE QUARTIER**

BELLEVUE / 25, place Napoléon III

EUROPE / 31, rue Saint-Jacques

LAMBÉZELLEC / 25, rue Robespierre

QUATRE-MOULINS / 200, rue Anatole-France

SAINT-MARC / 124, rue de Verdun

SAINT-PIERRE / 26, rue Jean-François-Tartu



• **Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**

Le samedi de 9h à 12h

Fermeture le samedi en juillet août sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.